



Gestion de fortune

Tarification de nos prestations financières

Valable à partir du 01.01.2026



Banque Cantonale
de Fribourg

| SOMMAIRE | PAGE |
|---|------|
| Mandat de gestion – Classic & Durable | 3 |
| Mandat de gestion – Produits BCF/FKB | 4 |
| Mandat de conseil | 5 |
| Plan d'épargne en fonds de placement | 6 |
| Achats et ventes de titres | 7 |
| Achats et ventes de titres par e-banking | 8 |
| Achats et ventes de produits dérivés | 9 |
| Taxes de bourse, droit de timbre et frais de tiers | 9 |
| Commission d'administration | 10 |
| Devises | 11 |
| Comptes métaux | 11 |
| Placements fiduciaires | 12 |
| Transfert de titres | 13 |
| Encaissement de coupons et de titres | 14 |
| Relevé fiscal suisse | 15 |
| Relevé fiscal étranger | 15 |
| Planification patrimoniale | 16 |
| Client numérique et banque restante | 16 |
| Demande de remboursement de l'impôt anticipé et de l'impôt étranger à la source | 17 |
| Client domicilié à l'étranger | 17 |
| Société de domicile | 17 |

Remarque

Tous les tarifs indiqués en CHF sont aussi valables pour la contre-valeur.

MANDAT DE GESTION – CLASSIC & Durable

Taxe forfaitaire

| Montant en CHF | Stratégie* | | | | |
|-------------------|------------|---------|---------|---------|---------|
| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
| 0,2 à 0,5 mio | 1,00% | 1,25% | 1,35% | 1,45% | 1,55% |
| 0,5 à 1 mio | 0,95% | 1,20% | 1,30% | 1,40% | 1,50% |
| 1 à 5 mio | 0,85% | 1,10% | 1,20% | 1,30% | 1,40% |
| Plus de 5 mio | 0,75% | 1,00% | 1,10% | 1,20% | 1,30% |
| Minimum p.a. | 2'000.– | 2'500.– | 2'700.– | 2'900.– | 3'100.– |

- * 1 Revenu fixe
- 2 Rendement
- 3 Équilibré
- 4 Croissance
- 5 Gain en capital

Facturation

Trimestrielle

Remarque

La taxe forfaitaire, calculée sur l'ensemble de la fortune du portefeuille, correspond à des frais annuels.

Elle comprend la commission de gestion, la commission d'administration, les opérations de bourse (commission d'émission, commission d'émission de fonds de placement de tous fournisseurs, courtage suisse et étranger), l'encaissement de coupons, les transactions en capital, les frais de compte liés au mandat de gestion, le relevé de portefeuille et le relevé fiscal suisse.

Les taxes de places de bourse, le timbre fédéral de négociation et d'éventuels frais de tiers sont facturés séparément.

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus.

MANDAT DE GESTION – PRODUITS BCF/FKB

Taxe forfaitaire

| Produit BCF/FKB | Taxe forfaitaire |
|----------------------------|------------------|
| BCF/FKB Active Yield* | 0,25% |
| BCF/FKB Active Balanced* | 0,25% |
| BCF/FKB Active Dynamic* | 0,25% |
| BCF/FKB Equity Switzerland | 1,00% |

* La commission de gestion est intégrée directement dans le produit BCF/FKB.

Facturation

Trimestrielle

Remarque

La taxe forfaitaire, calculée sur l'ensemble de la fortune du dépôt-titres, correspond à des frais annuels.

Elle comprend la commission de gestion, la commission d'administration, les opérations de bourse (commission d'émission, commission d'émission de fonds de placement de tous fournisseurs, courtage suisse et étranger), l'encaissement de coupons, les transactions en capital, les frais de compte liés au mandat de gestion, le relevé de portefeuille et le relevé fiscal suisse.

Les taxes de places de bourse, le timbre fédéral de négociation et d'éventuels frais de tiers sont facturés séparément.

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus.

MANDAT DE CONSEIL

Commission de mandat de conseil

| Montant en CHF | Linum | Iris | Aster |
|-----------------------|-------|-------|---------|
| Jusqu'à CHF 500'000.– | 0,50% | 0,65% | 0,90% |
| Plus de CHF 500'000.– | 0,45% | 0,55% | 0,80% |
| Minimum p.a. | 120.– | 400.– | 1'600.– |

Réduction sur achats et ventes de titres

| | |
|-------|-----|
| Linum | 10% |
| Iris | 30% |
| Aster | 50% |

La réduction sur les achats et ventes de titres est appliquée sur les tarifs de base décrits aux chapitres « Achats et ventes de titres » et « Achats et ventes de produits dérivés ».

Facturation

Trimestrielle

Remarque

La commission de conseil, calculée sur l'ensemble de la fortune du dépôt-titres, correspond à des frais annuels.

La commission de mandat de conseil comprend la commission de conseil et la commission d'administration.

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus.

PLAN D'ÉPARGNE EN FONDS DE PLACEMENT

Commission d'administration

| | |
|------------------------|---------|
| Plan d'investissement* | 0,25% |
| Plan de prévoyance* | gratuit |

* Les frais du fonds (TER) sont intégrés directement dans le calcul du prix du fonds de placement.

Facturation

Trimestrielle

Remarque

La commission d'administration, calculée sur l'ensemble de la fortune du dépôt-titres, correspond à des frais annuels.

Elle comprend également la commission de conseil, les opérations de bourse (commission d'émission, commission d'émission de fonds de placement de tous fournisseurs, courtage suisse et étranger), l'encaissement de coupons, les transactions en capital, les frais de compte liés au plan d'épargne en fonds de placement, le relevé de portefeuille et le relevé fiscal suisse.

Les taxes de places de bourse, le timbre fédéral de négociation et d'éventuels frais de tiers sont facturés séparément.

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus.

ACHATS ET VENTES DE TITRES

Courtage sur actions et titres analogues

| Montant de la transaction en CHF | Places de bourses suisses ⁽¹⁾ | Places de bourses étrangères |
|----------------------------------|--|------------------------------|
| Jusqu'à 25'000.– | 1,10% | 1,80% |
| Jusqu'à 100'000.– | 1,00% | 1,50% |
| Jusqu'à 250'000.– | 0,80% | 1,10% |
| Jusqu'à 500'000.– | 0,60% | 0,90% |
| Jusqu'à 1'000'000.– | 0,35% | 0,60% |
| Sup. à 1'000'000.– | 0,25% | 0,45% |
| Minimum | 80.– | 120.– |

⁽¹⁾ Ce tarif est également applicable aux fonds de placement en actions, allocation d'actifs et alternatifs.

Le tarif applicable aux transactions inférieures à CHF 800.– pour les places de bourses suisses, respectivement CHF 1'200.– pour les places de bourses étrangères, est de 10%.

Courtage sur obligations et titres analogues, et fonds de placement en obligations

| Montant de la transaction en CHF | Obligations en CHF et monnaies étrangères, notes et reconnaissances de dettes |
|----------------------------------|---|
| Jusqu'à 25'000.– | 0,90% |
| Jusqu'à 100'000.– | 0,70% |
| Jusqu'à 250'000.– | 0,60% |
| Jusqu'à 500'000.– | 0,40% |
| Jusqu'à 1'000'000.– | 0,30% |
| Sup. à 1'000'000.– | 0,20% |
| Minimum | 100.– |

Courtage sur fonds de placement du marché monétaire

| Montant de la transaction en CHF | Marché monétaire |
|----------------------------------|------------------|
| Jusqu'à 25'000.– | 0,40% |
| Jusqu'à 100'000.– | 0,30% |
| Jusqu'à 250'000.– | 0,25% |
| Jusqu'à 500'000.– | 0,20% |
| Jusqu'à 1'000'000.– | 0,15% |
| Sup. à 1'000'000.– | 0,10% |
| Minimum | 80.– |

Courtage sur fonds de placement de la prévoyance

Le courtage pour les transactions liées aux fonds de placements de la prévoyance est gratuit (2ème et 3ème pilier).

ACHATS ET VENTES DE TITRES PAR E-BANKING

Courtage sur actions et titres analogues, sur obligations, notes, reconnaissances de dettes, fonds de placement

- 50% de rabais sur les tarifs de base pour les opérations en Suisse
- 30% de rabais sur les tarifs de base pour les opérations à l'étranger
- Le tarif applicable aux transactions inférieures à CHF 800.– pour les places de bourses suisses, respectivement CHF 1'200.– pour les places de bourses étrangères, est de 10%

ACHATS ET VENTES DE PRODUITS DÉRIVÉS

**Produits dérivés marché eurex (Suisse et Allemagne)
sur actions et indices**

CHF 125.– plus 0,50% du montant de la prime

Produits dérivés hors eurex

Sur demande

Opérations futures

Sur demande

TAXES DE BOURSE, DROIT DE TIMBRE ET FRAIS DE TIERS

Les taxes de places de bourse, le timbre fédéral de négociation et d'éventuels frais de tiers ne sont pas compris dans les courtages et sont facturés séparément.

COMMISSION D'ADMINISTRATION

Tarif de base*

| | | |
|-------|-------------|-------------|
| 0,25% | jusqu'à | 1'000'000.– |
| 0,22% | jusqu'à | 5'000'000.– |
| 0,20% | supérieur à | 5'000'000.– |

* Le tarif de base n'est pas appliqué aux fonds de prévoyance BCF. Pour ces fonds de placement, la commission d'administration est offerte.

Minimum

CHF 50.– par dépôt

Particularités

| | |
|-----------|---|
| 0,15% | sur la valeur nominale des titres hypothécaires minimum CHF 25.– maximum CHF 150.– |
| CHF 25.– | par police d'assurance, plis ou divers documents |
| CHF 500.– | forfait annuel pour tout dépôt-titres contenant des actions de sociétés locales non-cotées en bourse et en nantissement de crédit |

Facturation

Trimestrielle

Remarque

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus.

DEVISES

Agio (opération au guichet)

Versement et prélèvement en monnaie étrangère sur un compte de la même monnaie

- jusqu'à la contre-valeur de CHF 50'000.–
1,00%, min. CHF 10.–
- pour un montant supérieur à CHF 50'000.–
0,50%

COMPTES MÉTAUX

Frais du compte

Tarif de base

0,35%

Minimum

CHF 100.–

Facturation

Annuelle

Frais de prélèvement / versement physique

Or

CHF 100.– par kilo

Argent

CHF 85.– par kilo + TVA

Platine

Sur demande + TVA

Palladium

Sur demande + TVA

PLACEMENTS FIDUCIAIRES

Placements fiduciaires «on call»

Montant minimum

CHF 500'000.– ou contre-valeur

Commission annuelle

0,50%

Durée minimum

7 jours

Minimum

CHF 200.–

Augmentation / réduction de capital

CHF 100.–

Placements fiduciaires à échéances fixes

Montant minimum

CHF 100'000.–

Commission annuelle

0,40%

Minimum

CHF 400.–

Remboursement anticipé

Selon accord avec la contrepartie,

frais supplémentaires min. CHF 250.–

Remarque

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus.

TRANSFERT DE TITRES

Transfert de titres suisses
CHF 100.– par position et par destinataire

Transfert de titres étrangers
CHF 150.– par position et par destinataire

Minimum
CHF 100.– par dossier transféré

Frais de retrait / livraison SIX SIS SA
CHF 150.– par position

Remarques

Ces tarifs peuvent être majorés de frais supplémentaires réclamés par nos correspondants.

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus.

ENCAISSEMENT DE COUPONS ET DE TITRES

Transactions aux guichets

Coupons d'obligations

- emprunt suisse et étranger en CHF
- emprunt en devise étrangère (y compris coupons avec domicile de paiement en Suisse)

Commissions

gratuit

3%

Coupons d'actions

- coupon payable en CHF
- coupon payable en devise étrangère dont le titre est coté en Suisse
- coupon payable en devise étrangère

gratuit

gratuit

3%

Remboursements

d'obligations

- emprunt suisse et étranger en CHF
- emprunt en devise étrangère jusqu'à contre-valeur de CHF 50'000.–
- supérieur à la contre-valeur de CHF 50'000.–

gratuit

0,75%

0,50%

Commissions minimales

- CHF 2.– pour les coupons
- CHF 10.– pour les remboursements

RELEVÉ FISCAL SUISSE

Cours fiscal et cours de change

Titre suisse et titre étranger

CHF 2.50 par valeur

Titre étranger avec retenue d'impôt USA et/ou imputation forfaitaire d'impôt

CHF 2.50 par valeur

Indication du rendement annuel

Titre suisse et titre étranger

CHF 4.50 par valeur

Titre étranger avec retenue d'impôt USA et/ou imputation forfaitaire d'impôt

CHF 6.50 par valeur

Minimum par relevé fiscal

CHF 50.–

RELEVÉ FISCAL ÉTRANGER

Tarifs et conditions

Sur demande

PLANIFICATION PATRIMONIALE

Premier entretien

Sans frais et sans engagement

Mandat de planification patrimoniale

CHF 250.–/heure

Remarque

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus.

CLIENT NUMÉRIQUE ET BANQUE RESTANTE

Client numérique

CHF 500.– par an

Banque restante

CHF 300.– par an

Remarque

Pour les clients domiciliés en Suisse, la TVA est facturée en plus.

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE L'IMPÔT ANTICIPÉ

Demande de remboursement de l'impôt anticipé et de la retenue complémentaire d'impôt USA

2% du montant rétrocédé

Minimum CHF 50.–

Maximum CHF 500.–

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE L'IMPÔT ÉTRANGER À LA SOURCE

Demande de remboursement de l'impôt étranger à la source pour des personnes domiciliées en Suisse, en application des accords de double imposition

8% du montant rétrocédé

Minimum CHF 50.–

Maximum

Les frais de tiers seront facturés en plus

CLIENT DOMICILIÉ À L'ÉTRANGER

CHF 20.– par mois

SOCIÉTÉ DE DOMICILE

Ouverture

CHF 5'000.-

Gestion

CHF 5'000.-

Siège central Fribourg

1701 Fribourg

Bd de Péroles 1

Fribourg ville

Bourg

Rue de Romont

Schoenberg

Succursales

1616 Attalens

1754 Avry-Centre

1630 Bulle

1637 Charmey

1618 Châtel-St-Denis

3210 Chiètres

1741 Cottens

1784 Courtepin

1611 Le Crêt

1564 Domdidier

1731 Ependes

1470 Estavayer-le-Lac

1726 Farvagny

3175 Flamatt

3186 Guin

3280 Morat

1716 Planfayon

1746 Prez-vers-Noréaz

1680 Romont

1712 Tavel

1687 Vuisternens-devant-Romont

Succursale en ligne

bcf.ch

Garantie de l'État

0848 223 223

www.bcf.ch